

AVIS DE DÉSIGNATION D'UN MEMBRE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Au conseil d'administration du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy

Nous avons un poste vacant au sein du conseil d'administration et sommes en recrutement afin de combler ce mandat.

Le mandat serait effectif pour la période du 30 novembre 2022 au 30 juin 2023.

Peut se porter candidat un représentant de la communauté domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire, qui n'est pas membre du personnel du Centre de services scolaire et qui possèdent les qualités et conditions requises.

La direction générale convoque les candidats à des entrevues qui auront lieu le 24 ou le 25 octobre 2022.

Le calendrier des séances de l'année scolaire 2022-2023 est [ici](#). Les rencontres du conseil d'administration sont publiques.

Les membres du conseil d'administration peuvent aussi siéger à des comités.

De même, tout nouveau membre du conseil d'administration à l'obligation de suivre une formation en ligne.

Une allocation de présence de 100 \$ par séance du conseil est prévue selon le décret 1027-2020.

POSTE OUVERT AUX CANDIDATURES

Profil recherché :

- Une personne âgée de 18 à 35 ans, qui pourrait être un élève d'un Centre de formation professionnelle ou du Centre d'éducation des adultes.

CONDITIONS ET QUALITÉS REQUISES

- Être domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire;
- Avoir entre 18 et 35 ans;
- Être citoyen canadien;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur la consultation populaire*, de la *Loi sur les élections et*

référendums dans les municipalités, de la Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones ou de la Loi électorale, au cours des cinq dernières années.

SONT INÉLIGIBLES

- Un membre d'un conseil d'une municipalité;
- Un membre du personnel du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy;
- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour les centres de services scolaires de l'île de Montréal;
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste.

MODALITÉS DE MISE EN CANDIDATURE

Une candidature est proposée au moyen de ce [formulaire de mise en candidature](#) ou auprès de la secrétaire générale du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy.

La candidature doit être déposée **au plus tard le 20 octobre 2022, à minuit**, à l'adresse courriel sg@csscdr.gouv.qc.ca, ou en personne au Service du secrétariat général, des communications et de la gestion documentaire.

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à la présente, veuillez communiquer avec la soussignée.



Élyse Giacomo, secrétaire générale
Service du secrétariat général, des communications
et de la gestion documentaire
Tél. : 819 379-5989, poste 7270
sg@csscdr.gouv.qc.ca

Le 6 octobre 2022